LE PCF EN CAMPAGNE de la dénonciation à l'action

POUR QUE LA CONQUÊTE DES DROITS rime avec égalité

Les différentes réformes du président Macron, contrairement à ses promesses de campagne, ne favorisent aucunement l'égalité entre les femmes et les hommes. De son discours l'engageant à faire de l'égalité une grande cause du quinquennat, il ne reste que...« paroles, paroles, paroles ».

Quant à la secrétaire d'État, Marlène Schiappa, elle préfère aller sur les plateaux de télévision, voire de théâtre, préférant jouer Les Monologues du vagin avec Roselyne Bachelot et Myriam El Khomri, plutôt que de s'engager à faire voter une loi cadre contre les violences faites aux femmes. Pathétique, pour ne pas dire plus! D'autant que, dans le même temps, elle bride les subventions pour un certain nombre d'associations féministes qui font un formidable travail de terrain. Nous avons d'ailleurs signé un appel en faveur de l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail). Et que dire de son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes annoncé comme une réponse forte au mouvement de dénonciation, qui s'est exprimé dans les réseaux sociaux #metoo et #balancetonporc? Il apparaît totalement en deçà des ambitions affichées. Et les débats à l'assemblée nationale comme au Sénat promettent d'être animés.

me

Cette situation n'est pas pour nous surprendre, tant la politique gouvernementale est violente. Toujours plus de cadeaux aux détenteurs du capital contre les salarié.e.s,

les privé.e.s d'emploi, les retraité.e.s, les étudiant.e.s... Heureusement, la résistance s'organise et s'intensifie avec un temps fort et commun le 26 mai prochain.

Droits des femmes/féminisme

Mais du côté du mouvement des femmes, comment passer des dénonciations aux actions contre le patriarcat ? Comme le souligne Geneviève Fraisse : « Les femmes prennent la parole aujourd'hui parce qu'elles ont les moyens, notamment en termes d'indépendance économique, de le faire. Après la conquête des droits, qui nous a occupées pendant deux siècles, arrive enfin cette idée d'indépendance, mais comme force politique. C'est peut-être cela qui constitue un fait nouveau et irréversible ».

Cela nous confère, en tant que parti politique, une grande responsabilité. À la veille d'un congrès annoncé comme extraordinaire, allons-nous être une force attractive pour toutes ces femmes? Pour y parvenir ou au moins y tendre, il nous faut nous atteler, avec une plus grande détermination, à être pleinement un parti féministe. Cela passe notamment par des actes de directions au niveau de l'orga comme de notre communication.

Pourquoi ne pas réfléchir à mettre en place des binômes paritaires dans toutes les responsabilités? Pourquoi ne pas adopter, officiellement, le guide du Haut Conseil à l'égalité, Pour une communication sans stéréotype de sexe? Deux pistes parmi beaucoup d'autres que nous devons lister afin de les partager et de les inscrire comme objectifs de notre congrès.

La réunion de notre commission nationale, à la fin du mois, sera donc une bonne occasion d'évaluer la situation politique, d'élaborer des propositions d'actions et de concrétiser des objectifs pour le congrès.

sur le site du PCF
feminisme-revolution.pcf.fr
commission

MAI 2018

De la dénonciation à l'action

Séminaire du PGE en Grèce Page 2
L'avortement, principe fondamental
de la République Page 3
Loi prostitution : 2 ans après Page 4

The second of th

Le mot des étudiant.e.s communistes Combattre la sélection

à l'université Page 5

Communiqué de presse Page 6

Activité des élu.e.s communistes

Recueil des plaintes des femmes victimes de violences

Proposition de loi au Sénat Page 7

Agenda Page 10

Laurence Cohen





SÉMINAIRE DU PGE EN GRÈCE sororité, féminisme et lutte des classes

Notre commission nationale a été invitée à prendre part, à Athènes, le 28 et 29 avril dernier, à un séminaire organisé conjointement par Syriza et le Parti de la gauche européenne, sur la thématique Front commun pour mettre à bas la tolérance envers les violences de genres.

Outre l'ambition de répondre à la permanente nécessité de faire un état des lieux des violences de genre à travers l'Europe, ce séminaire – qui s'adressait principalement aux militantEs – était surtout l'occasion de faire une vitale introspection au sein des forces progressistes de gauche et révéler des positionnements politiques et idéologiques incohérents voire contraires à l'égalité femme/homme!

Ainsi, la question de la prostitution et de ses « modèles idéologiques » (abolitionniste versus réglementariste) en Grèce, mais aussi dans d'autres pays de l'Union européenne (Espagne, Allemagne, Italie ou France) a cristallisé une large partie des débats.

Ce séminaire s'inscrivait, il faut le dire, à la suite d'un événement organisé (la veille) par le gouvernement grec (à l'initiative de la secrétaire d'État en charge des Droits humains) précisément sur cette thématique et dont l'angle choisi, à savoir : La prostitution comme violence faite aux femmes, révélait d'emblée l'intention forte de ce gouvernement d'ouvrir les débats sur l'opportunité d'opter pour un modèle abolitionniste comme en Suède et en France.

C'est dans cette conjoncture astrale positive que cet évènement s'est tenu.

Les interventions ont également donné l'occasion de discuter des enjeux spécifiques qui s'attachent à l'exploitation et la traite à des fins d'exploitation sexuelle dont les populations dites «migrantes » sont massivement les victimes en Grèce. Des dizaines de milliers de femmes et d'enfants victimes, des viols tarifés pour 3 ou 4 euros, un développement puissant de la criminalité organisée... Tels étaient les tristes constats faits en Grèce où la législation permet l'ouverture de maison close « légale » mais qui n'en compte qu'une seule à Athènes.

Représentant notre commission, j'ai pu faire un premier bilan de la loi française (pour ses deux

ans) et insister sur le fait que cette victoire législative est aussi une victoire anticapitaliste et humaniste majeure à saluer comme telle, et ce d'autant plus qu'elle a pu s'obtenir dans un contexte de recul généralisé des droits et du modèle social français. L'occasion de rappeler que si la question de la prostitution peut sembler marginale puisque ses victimes sont des personnes marginalisées (femmes, minorités, vulnérables, personnes transgenres...) pour autant ce sont toutes les femmes mais plus généralement toute la société qui est concernée et qui a vu la protection de ses droits minimums préservée par cette loi.

En outre, ce fut l'occasion d'exposer clairement la définition de la prostitution choisie par la France : à savoir une violence faite aux femmes mais aussi une exploitation intégrale des individus les plus vulnérables. À cette occasion, nous avons pu démontrer à quel point la prostitution (fait social total) est une problématique à l'intersection de toutes les luttes : lutte contre le patriarcat, contre le capitalisme, contre l'impérialisme et le racisme.

Nous avons pu, à la suite du témoignage puissant d'une survivante de la prostitution (Marie Merklinger), enjoindre les partis de gauches à s'emparer de cette question et à ne pas faire preuve d'incohérence idéologique en tolérant le concept de « travail du sexe ». En effet, la lutte contre les violences de genre passe par une guerre sémantique et conceptuelle et nous invite à redéfinir ensemble et avec un focal « matérialiste » les concepts de liberté, sexualité, consentement, travail, intégrité physique, intégrité psychique. Il ne faut pas autoriser le discours pervers de nos opposants idéologiques obscurcir nos analyses et s'imposer à nous. Non, on ne peut pas être de gauche et tolérer que l'exploitation intégrale des plus vulnérables puisse être un travail!

Une audience nombreuse féminine et féministe a fait de ce moment une puissante expression de la colère mais aussi de l'espoir des féministes à travers l'Europe. Elle est la démonstration que le féminisme universaliste « lutte des classe » sera à l'initiative des révolutions sociales prochaines.

Lorraine Questiaux, Paris





L'AVORTEMENT, PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA RÉPUBLIQUE serait-ce ahurissant?

Considéré en France comme crime contre l'État jusqu'en 1942, l'avortement était puni de la peine de mort. Il était pratiqué de façon clandestine, mettant chaque fois en danger la vie de la femme qui y avait recourt. Après mai 68, le débat sur sa légalisation devient incontournable notamment suite à la déclaration en 1971 de 343 femmes célèbres — parmi lesquelles Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Jeanne Moreau, Yvette Roudy — qui, bravant le risque de poursuites pénales, ont eu le courage de signer le manifeste Je me suis fait avorter, plus connu sous le nom de Manifeste des 343 salopes.

En 1975, la loi Veil a ouvert une nouvelle page de l'émancipation des femmes et de la reconnaissance de leur droit de disposer de leur corps. À ce jour, ce sont plus de 200 000 femmes qui ont recours chaque année en France à un avortement et on estime qu'une femme sur trois devra y recourir au moins une fois dans sa vie.

Une des premières violences faites aux femmes de tout temps est de les empêcher de disposer librement de leur corps et de leur intimer l'ordre de ne pas s'en plaindre. Pour garantir cette liberté les sénatrices et sénateurs du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste ont déposé en avril 2017 une proposition de loi visant à élever au rang constitutionnel le droit à l'IVG.

Les détracteurs pro-vie se sont déchaînés sur la toile s'insurgeant qu'ériger l'avortement en principe fondamental de la République était en soi ahurissant, mais sans vraiment y apporter d'autres arguments que le droit à la vie et des pamphlets anticommunistes. Mais le droit à la vie de qui ? Quand on sait que 50% des avortements pratiqués dans le monde le sont de façon illégale mettant chaque fois en danger de mort la femme car ils sont réalisés dans des conditions d'hygiène, de précarité, de sécurité et de dignité déplorables, n'est-ce pas une atteinte au droit à la vie ?

Militer pour le droit à l'avortement ce n'est pas militer pour l'avortement à tout-va, mais pour permettre à chacune et chacun de décider quand elle et il souhaite devenir parent.

L'arrivée d'un enfant dans la vie n'est pas un petit événement sans conséquence. Il faut pouvoir l'accueillir, l'assumer, l'éduquer, et cela se fait tellement plus sereinement quand les futurs parents s'y sont préparés, l'ont choisi en leur âme et conscience.

La constitutionnalisation de ce droit en France constituerait donc une protection pour les femmes de notre pays. Par ailleurs, cela enverrait un signal fort et servirait de point d'appui inestimable pour les femmes du monde entier.

Rien qu'en Europe, ce droit est loin d'être acquis et des forces réactionnaires agissent pour le remettre en cause. On relève encore quatre pays n'autorisant pas l'IVG, sauf circonstances exceptionnelles : la Pologne, l'Irlande, Andorre et Malte, où l'avortement est totalement interdit. À noter, Chypre vient tout juste d'assouplir sa législation, ce qui constitue une bonne nouvelle. Sans parler du reste du monde où avorter reste encore interdit dans de nombreux pays.

En France la situation est meilleure certes, mais en 10 ans 130 centres d'IVG ont fermé sur le territoire national du fait des restrictions budgétaires en matière de santé.

La baisse des subventions touche également le monde associatif qui accueille et accompagne les femmes dans leur choix à donner ou pas naissance à un enfant. Ce sont ces associations qui bien souvent accompagnent les 5 000 Françaises contraintes chaque année à avorter à l'étranger, du fait du dépassement du délai légal de douze semaines. C'est une réalité inchangée depuis dix-sept ans et qui entraîne de nombreuses inégalités parmi les femmes, puisque, dans ce cas, les frais liés à l'IVG, au déplacement et à l'hébergement sont totalement à la charge de la personne qui souhaite avorter.

Monsieur le président Macron a déclaré que l'égalité entre les femmes et les hommes serait une grande cause du quinquennat, constitutionnaliser l'interruption volontaire de grossesse serait une bonne manière de mettre en œuvre cette déclaration.

Elsa Kaczmarek, Val-de-Marne





LOI PROSTITUTION: 2 ANS APRÈS refusons tout retour en arrière

Le 13 avril 2016, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a été adoptée. Elle s'inscrit dans l'engagement abolitionniste de la France.

Mais la mesure qui a le plus fait débat est la responsabilisation (ou pénalisation) du client, qui reconnaît les clients comme commettant une infraction pénale en ayant recours à des personnes prostituées. Elle permet une inversion des responsabilités en ancrant dans la loi que le client est un délinquant, tandis que la prostituée est une victime du système prostitutionnel. Cette mesure existe également en Suède, en Norvège, en Islande et au Royaume-Uni. Dans le même temps, elle supprime le « délit de racolage », datant de 2003, qui sanctionnait les prostituées.

D'autres mesures sont également présentes dans la loi, notamment concernant la prévention, en organisant des campagnes de sensibilisation au cours de la scolarité, ainsi que des dispositifs de protection et de réinsertion des prostituées (logement, accès aux soins, allocations...), avec un parcours de sortie de la prostitution. Elle permet également que des prostituées étrangères qui déposent plainte contre leur proxénète puissent bénéficier d'un titre de séjour temporaire, puis d'une carte de résident en cas de condamnation de leur proxénète.

Dès l'annonce de cette loi en 2013, de nombreux débats avaient éclaté, avec notamment la publication d'un manifeste des « 343 salauds » (immonde parallèle avec les femmes s'étant battues pour la légalisation de l'IVG) réclamant leur « droit » à recourir à la prostitution, entendons le droit à profiter de la précarité de femmes et d'assouvir TOUS leurs fantasmes. Et depuis avril dernier, nous voyons à nouveau fleurir des articles et des déclarations publiques attaquant à la fois le fondement même de cette loi mais aussi son bilan! Ainsi donc certaines critiques visent le peu d'effet de la loi : seuls 2 363 procès-verbaux dressés sur toute la France, des amendes de moins de 300€ quand la loi prévoit I 500€, des stages de sensibilisation pour les clients rarement organisés... Selon d'autres, elle aggraverait carrément les conditions des prostituées, entraînant une pression sur les tarifs des rapports sexuels et donnant plus de pouvoir aux clients, qui demanderaient plus souvent des rapports non protégés par exemple.

Tout d'abord, les retours ne sont pas les mêmes partout : le Mouvement du Nid souligne que la prostitution n'est pas devenue violente depuis 2016... Mais surtout, il s'agit comme souvent lorsque des lois féministes sont adoptées, d'un problème d'application et de moyens mis en œuvre. Le gouvernement actuel, notamment Marlène Schiappa, la secrétaire d'État, n'ont pas l'ambition nécessaire à une réelle abolition de la prostitution dans les faits.

Ainsi, les parcours de sortie de la prostitution sont rendus difficilement applicables du fait d'une amputation des crédits alloués de l'ordre d'un tiers dans le budget 2018. De plus, les préfets sont également réticents à accorder les titres de séjour pourtant promis, malgré les démarches de femmes souhaitant sortir de ces réseaux. En outre, il faut relativiser l'évaluation de cette loi sur un temps bien trop court. Entre le moment de son vote, les campagnes électorales (présidentielle et législatives) ainsi que la période estivale, la loi n'est entrée réellement en vigueur que depuis octobre !

Nous tenons donc à réaffirmer que cette loi est légitime et constitue une avancée dans la prise en compte de la prostitution comme une violence faite aux femmes. Mais pour qu'elle fonctionne et aide réellement les femmes prostituées, cela nécessite un investissement important dans la lutte contre le proxénétisme, à la fois financier mais aussi politique : il est inadmissible de voir que les lois ne sont pas suivies, y compris par des préfets. Les parcours de sortie de la prostitution doivent être mis en place dans chaque département, sans exception.

Nous pouvons nous interroger sur les réelles motivations de tous ceux qui attaquent la loi prostitution sans proposer de solutions alternatives permettant l'abolition du système prostitutionnel... Sont-ils réellement concernés par la situation des femmes qui se prostituent, ou souhaitent-ils aller vers une prostitution légale ?

Le gouvernement doit écouter les associations qui luttent contre la prostitution et contre toutes les violences faites aux femmes. Nous ne pouvons pas retourner en arrière sur les avancées conquises ces dernières années. Il s'agit d'œuvrer pour abolir la prostitution et permettre à toutes ces femmes de se reconstruire.

Marie Jay





COMBATTRE LA SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ derrière la sélection, l'orientation genrée

Ce mois de mai devrait marquer la fin de l'année universitaire ou du moins le passage des examens pour l'ensemble des étudiant.e.s. Cependant, le gouvernement, avec la promulgation de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), a provoqué au sein des campus une mobilisation d'ampleur. À la rentrée prochaine, les bachelier.e.s qui voudront accéder à l'enseignement supérieur devront passer par la plateforme Parcoursup dont l'algorithme est complètement inconnu, pour ne pas dire arbitraire, de même que les choix des dossiers retenus ainsi que les critères de sélection qui sont laissés à la discrétion des président.e.s d'universités.

Dans cet inconnu qui se profile pour les futur.e.s bachelier.e.s, en plus d'une inégalité sociale que pose le système Parcoursup avec la possibilité d'intégrer des lettres de recommandation dans son dossier, alors qu'en classe de terminale personne n'est supposé.e avoir effectué de stages en entreprise, l'orientation genrée, ce contre quoi l'UEC se bat depuis des années, va se renforcer.

En effet, alors que les femmes représentent près de 60% des étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur, elles sont toujours moins nombreuses à intégrer les classes préparatoires (42,6%), mais, le chiffre le plus frappant reste leur pourcentage dans les grandes écoles scientifiques où elles ne représentent que 22,2% des effectifs. Avec Parcoursup, dans la présentation des filières aux lycéen.nes, il est mentionné des « attendus » à

savoir des qualités requises afin de pouvoir intégrer la filière en question. Cependant, il a été démontré que du fait de la construction genrée dans tous les aspects de notre société, certaines qualités ne sont pas valorisées de la même manière pour les femmes que pour les hommes. Par exemple, pour une formation en génie civil, il est demandé d'avoir une « capacité d'abstraction », une compétence peu valorisée chez les femmes alors que pour intégrer une filière en psychologie, il est attendu de faire preuve de «bienveillance, d'empathie et d'écoute », «qualités naturelles et positives » chez les femmes tandis qu'elles sont peu valorisées et même jugées négatives, par notre société patriarcale, pour un homme.

Ainsi, ce nouveau système pousse les lycéen.ne.s à s'auto-censurer alors que du fait des évolutions du système de production et des progrès, le besoin, notamment d'ingénieures, est criant! Par ailleurs, alors que les mouvements de libération de la parole des femmes ont montré leur refus de rester à une place assignée par le système capitaliste, en tant qu'étudiant.e communiste en luttant contre la loi ORE, nous devons également poser les bases d'une université où les étudiant.e.s pourront choisir librement leur filière afin de s'émanciper pleinement pour leur épanouissement personnel et leur réussite!

Sabrina Ould Aklouche secrétaire au Féminisme de l'UEC



activité de la commission nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TORONTO

le masculinisme a encore frappé

Lundi dernier, Alex Minassian, un canadien de 25 ans, a foncé en camionnette dans la foule à Toronto, faisant 10 mort.e.s et 14 blessé.e.s, majoritairement des femmes.

Avant de passer à l'acte, il a posté un message sur Facebook indiquant « la rébellion des Incels a déjà commencé ». Il y fait référence au mouvement des «incels », « involontairement célibataires », désignant des individus accusant les femmes et le féminisme d'être responsables de leur insatisfaction sexuelle. Il rend également hommage à Elliot Rodger, responsable d'une tuerie à caractère misogyne en 2014. La communauté *Incel*, née il y a quelques années, compte des dizaines de milliers de membres à travers le monde, publiant sur les forums des propos sexistes, homophobes, racistes, appelant aux violences contre les femmes. Ils font appel à des concepts nauséabonds tels que le « reverse rape » (viol inversé) selon

lequel se voir refuser une relation sexuelle en raison de

son apparence serait aussi grave qu'un viol.

L'organisation de communautés fondées autour de la haine des femmes et les passages à l'acte avec des tueries, des tentatives de féminicides de masse, sont choquants et inquiétants. Il n'est pas anodin de voir de tels actes dans des pays tels que le Canada, dans lequel le mouvement féministe est développé.

Nous adressons notre solidarité envers les Canadien.ne.s ainsi que l'ensemble des femmes dans le monde, qui vivent quotidiennement des insultes, agressions, meurtres sexistes.

Le Parti communiste français demande la reconnaissance des féminicides en tant que tels, ainsi que l'instauration de formations à l'égalité, de la crèche à l'université, nécessitant des moyens adéquats, afin de lutter contre les idéologies masculinistes violentes qui se propagent aujourd'hui.

> Laurence Cohen et Hélène Bidard responsables nationales *Droits des femmes/féminisme* du Parti communiste français le 26 avril 2018



activité des élu.e.s communistes

recueil des plaintes des femmes victimes de violences

Question n° 04849 adressée à M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur

Mme Laurence Cohen interroge M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur sur les conditions d'accueil et de prise en charge dans les commissariats et les gendarmeries, des femmes victimes de violences.

Depuis plusieurs mois, la parole se libère, et de plus en plus de femmes osent aller porter plainte. Des associations viennent de réaliser une enquête avec plus de 500 témoignages sur l'ensemble du territoire national et les résultats attestent, à une grande majorité, de conditions d'accueil, de recueil de la parole plus que médiocres. En effet, de nombreuses femmes affirment s'être heurtées à un refus de prendre leur plainte par les officiers présents.

Certaines forces de l'ordre ont également tendance à banaliser les violences subies, voire à déqualifier certains actes (viol en agression par exemple). Cette minimisation n'est pas acceptable tout comme certains propos de culpabilisation envers la victime. Le gouvernement a affirmé que l'égalité entre les femmes et les hommes serait une priorité du quinquennat, un projet de loi sur les violences sexuelles et sexistes va être prochainement examiné par le Parlement mais ne traite pas cette question. Aussi, elle lui demande comment il entend prend en compte les problèmes soulevés et quelles mesures il entend mettre en place pour mieux former ces policiers, ces gendarmes aux violences faites aux femmes, pour les sensibiliser et pour savoir accompagner les victimes.



activité des élu.e.s communistes

proposition de loi au Sénat

Le droit à l'IVG subit en Europe des attaques continues, comme nous avons pu le voir en Espagne ou en Pologne dernièrement. En France également, les centres IVG et de planification familiale sont menacés par les coupes budgétaires, et le droit effectif à avorter est mis en danger par les recours toujours plus massifs à la « clause de conscience » des médecins. Autour de la Manif pour tous, de Sens commun ou encore des déclarations de François Fillon lors de la présidentielle, le camp réactionnaire s'organise pour faire reculer ce droit. Face à ce constat, les parlementaires communistes ont déposé un projet de loi visant à inscrire l'IVG dans la constitution, afin de sanctuariser ce droit et qu'il puisse être plus difficilement remis en cause par des alliances réactionnaires ou des changements de majorité. Ainsi, comme le disait Simone de Beauvoir : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

visant à inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la constitution PRÉSENTÉE

Par Mmes Éliane ASSASSI, Laurence COHEN, Brigitte GONTHIER-MAURIN,
Cécile CUKIERMAN, MM. Christian FAVIER, Patrick ABATE, Mme Marie-France BEAUFILS,
MM. Michel BILLOUT, Éric BOCQUET, Jean-Pierre BOSINO, Mmes Annie DAVID,
Michelle DEMESSINE, Évelyne DIDIER, M. Thierry FOUCAUD, Mme Gélita HOARAU,
MM. Pierre LAURENT, Michel LE SCOUARNEC, Mmes Christine PRUNAUD,
Évelyne RIVOLLIER, MM. Bernard VERA et Dominique WATRIN

sénateurs

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente proposition de loi constitutionnelle est d'inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans notre Constitution pour l'élever au rang de principe fondamental de notre République.

En 2015, 218 100 femmes ont eu recours à l'interruption volontaire de grossesse en France. On estime aujourd'hui qu'une femme sur trois y aura recours au cours de sa vie. Pourtant, comme l'accès à la contraception, le droit à l'interruption volontaire de grossesse a été difficilement acquis au prix de longues luttes.

Considéré comme « crime contre l'État » jusqu'en 1942, l'avortement était puni par la peine de mort. En 1971, 343 personnalités – parmi elles, Simone de BEAUVOIR, Marguerite DURAS, Jeanne MOREAU, Yvette ROUDY – ont le courage de signer le manifeste « Je me suis fait avorter », plus connu sous le nom de « manifeste des 343 salopes », s'exposant alors à des poursuites pénales.

Mais ce n'est qu'en 1975 que la loi Veil a ouvert une nouvelle page dans l'émancipation des femmes et la reconnaissance de leur droit de disposer de leur corps.

Au-delà des enjeux sanitaires, très présents dans les débats de l'époque, cette loi de libération a été une véritable révolution. Peu de lois ont d'ailleurs cette portée politique, symbolique, historique, tout en ayant des conséquences très concrètes pour le quotidien de millions de femmes. La loi Veil a considérablement oeuvré pour l'émancipation des femmes dans notre société, pour l'égalité, le progrès des femmes et donc de la société toute entière. Ce fut une grande conquête démocratique et laïque.



activité des élu.e.s communistes

proposition de loi au Sénat

Les luttes pour les droits des femmes sont indissociables du progrès et du changement de société. Avec les politiques austéritaires, par la remise en cause, dans chaque pays, des services publics, qui plongent les femmes dans la précarité et les renvoient vers des charges supplémentaires, par la multiplication des ingérences religieuses, par la recrudescence des idées d'extrême droite qui attaquent frontalement le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, les libertés des femmes sont systématiquement bafouées.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Plus que jamais, résonnent les mots de Simone de BEAUVOIR.

Manifestations anti-IVG en France et ailleurs, tentatives de restrictions légales de ce droit en Espagne en 2013, en Pologne en 2016, et aux États-Unis après l'élection de Donald TRUMP, ce droit est sans cesse remis en cause.

50 % des 56 millions d'avortements pratiqués chaque année, dans le monde, le sont illégalement, provoquant la mort de 47 000 femmes (dont un tiers en Afrique), dans des conditions de dignité, de sécurité et d'hygiène effroyables.

Si depuis plus de 40 ans, cet acquis a connu plusieurs améliorations en France - remboursement en 1982, allongement des délais en 2001, fin du délai de réflexion et prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie des examens associés à l'avortement en 2016, création du délit d'entrave numérique à l'IVG en 2017 - de nombreuses femmes ont toujours du mal à accéder à l'avortement.

De nombreux témoignages et rapports officiels attestent que l'accès à l'avortement souffre d'entraves, qui sont tout sauf virtuelles. Délai pour obtenir un premier rendez-vous, fermeture de 130 centres pratiquant les interruptions volontaires de grossesse en dix ans lors de restructurations hospitalières, réseau insuffisamment structuré, pénurie de praticiens en ville et à l'hôpital, manque de moyens dans les centres de santé ou association (planning familial en tête) viennent entraver l'accès à ce droit.

L'avortement est un droit qui doit être respecté. Il en va de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Pour consolider le droit à l'interruption volontaire de grossesse et déjouer sa remise en cause, qui est au centre des combats engagés par les forces réactionnaires à l'échelle européenne et en France, nous proposons de le constitutionnaliser.

Aujourd'hui, le droit à l'interruption volontaire de grossesse est inscrit dans la loi à l'article L.2212-I du code de la santé publique, qui permet à toute femme enceinte majeure ou mineure, qui ne veut pas poursuivre une grossesse de demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Il s'agit par la présente proposition de loi d'en faire un principe fondamental en l'inscrivant expressément à l'article 34 de la Constitution.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Article unique

Après le dix-septième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - de la mise en œuvre du droit à l'interruption volontaire de grossesse »



AGENDA

24 mai

Débat La révolution féministe » avec Laurence Cohen et le PCF Vaucluse à 18h30 à la mairie d'Avignon

26 mai

Réunion de la commission nationale *Droits des femmes/féminisme* de 14h à 17h

« Marée Populaire » pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité manifestation unitaire avec tous les partis de gauche, les associations et les syndicats progressistes, à 14h30 à Gare de l'Est

2-3 juin

CN: présentation du texte élaboré par la commission du texte. afin de participer à la réflexion collective, nous encourageons chaque adhérent.e à s'inscrire sur le site du congrès et à rédiger des contributions dans le cadre du chantier féminisme/droits des femmes à l'adresse: https://congres2018.pcf.fr/feminisme_droits_des_femmes

17 juin

Deuxième festival des femmes kurdes au Parc inter-départemental des sports Paris/Val de Marne, de 12h à 19h

Bulletin de juin : compte-rendu des formations Féminisme qui ont eu lieu à Gentilly et Chevilly-Larue

à l'occasion du 8 mars, nous avons cette année édité des brassards mettant à l'honneur la révolution féministe!

n'hésitez pas à en demander auprès de la commission Droits des femmes/féminisme afin de rendre visible le PCF dans les manifestations ou initiatives publiques

